



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2012

Etaient présents : Mmes, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Maneval, Robert Masse, William Riffard, Jean-Jacques Schell, Francis Valla

Excusés :

Mme Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)
M. Jean-Claude Roche (pouvoir à Didier Maneval)
M. André Viallon (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)

Absents :

M. Frédéric André
M. Bernard Cheynel
Melle Nathalie Rousset

Secrétaire : Madame Suzanne Sagnes

◇◇◇◇◇

La séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 20 heures par Madame le Maire.

◇◇◇◇◇

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont reçu le compte-rendu en même temps que l'ordre du jour.

Aucun membre n'ayant d'observations à formuler, le compte-rendu du 30 août 2012 est adopté à l'unanimité.

■ **Suppression du Syndicat Intercommunal d'accueil des gens du voyage : conditions financières de la dissolution**

Un syndicat intercommunal existe entre le Chambon Sur Lignon et le Mazet Saint Voy pour l'accueil des gens du voyage. Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, va supprimer cette structure intercommunale le 1er janvier 2013, étant donné que les emprunts pour le site du Chomor ont été remboursés. Il est ainsi proposé les conditions financières suivantes :

- Partage de l'actif : la Commune du Chambon Sur Lignon récupère l'aire d'accueil de la Route du Stade, la Commune du Mazet Saint Voy l'aire d'accueil du Chomor ;
- il est proposé de répartir l'excédent de clôture qui sera constaté lors de la dissolution effective entre les 2 Communes adhérentes, au prorata des populations ;
- d'autoriser le comptable assignataire du Trésor Public de Tence à procéder aux opérations nécessaires à cette dissolution et de solder la section d'investissement.

Le secrétaire général signale qu'il reste en caisse 815 € dont quelques factures restent encore à payer. Le solde restant sera réparti entre les 2 communes Le Chambon-sur-Lignon et le Mazet Saint-Voy respectivement au prorata des populations à savoir 2834 habitants et 1048 habitants.

Voté à l'unanimité

■ **Suppression du Syndicat Intercommunal à vocation unique des télévisions privées du bassin d'Yssingaux : conditions financières de la dissolution**

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, propose de supprimer le SIVU des télévisions privées du bassin d'Yssingaux à compter du 1er janvier 2013. Après délibération du comité syndical en date du 25 septembre 2012, il est proposé :

- de répartir l'excédent de clôture qui sera constaté lors de la dissolution effective entre les Communes adhérentes, au prorata des populations desservies à l'époque de la création du syndicat le 29 mars 1990 ;
- d'attribuer les éventuels centimes restants aux premières communes par ordre alphabétique ;
- d'autoriser le comptable assignataire du Trésor Public d'Yssingaux à procéder aux opérations nécessaires à cette dissolution et de solder la section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

■ **Finances communales : indemnités au comptable du Trésor Public**

Lors d'un changement du trésorier, il convient de verser une indemnité calculée sur la gestion des 12 derniers mois. Pour l'exercice 2012, le montant est de 671,26 €. Le conseil doit se prononcer sur ce versement.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal

Voté à l'unanimité.

■ **Travaux communaux**

Eclairage public

Robert MASSE a consulté le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire afin de faire chiffrer des travaux de rénovation sur l'éclairage public. Ces travaux concernent les castors, la cité cévenole, les HLM Lambert, les souchettes, les HLM des Balayes. Le montant des travaux s'élève à 59.454,10 € HT. Une participation est demandée à la Commune, soit 32.699,76 € HT. Le budget 2012 permet de régler ces travaux.

Robert Masse précise qu'il s'agit de la rénovation et du changement de lanternes vétustes. Les nouvelles lanternes sont également une source d'économie d'énergie significative.

Voté à l'unanimité.

Subvention d'équipement à l'Eglise Réformée du Chambon-sur-Lignon

L'église réformée du Chambon-sur-Lignon souhaite rénover l'installation de chauffage du temple et de la salle Bastianou. Les demandes de subventions ont été faites par l'église réformée auprès de l'ADEME, du Conseil Régional Auvergne, du Conseil Général de la Haute-Loire, du Consistoire de la Montagne et de la Région ERF Rhône-Alpes. Le budget prévisionnel s'élève à 123.091,06 € TTC. L'église réformée sollicite la commune pour une subvention de 11.000,00 €.

Des membres du conseil municipal considèrent le montant du budget prévisionnel très élevé. Le conseil presbytéral a modifié sa demande auprès du bureau d'études.

Le secrétaire général indique que les frais d'étude ont déjà été réglés par le conseil presbytéral.

Voté à l'unanimité.

Zone Artisanale des Barandons

L'ensemble des services publics a donné son accord pour la réalisation de la zone artisanale dans la zone des Barandons. L'enquête publique a démarré le 20 septembre et se termine le 20 octobre 2012. Le commissaire enquêteur sera en mairie le 5 octobre 2012 (le matin) et 19 octobre 2012 (l'après-midi). Le rapport du commissaire enquêteur sera rendu sous un mois et sera suivi d'une délibération du conseil municipal approuvant le dossier. Le dossier et la délibération sont transmis en préfecture au titre du contrôle de légalité (durée 2 mois).

Jean-Claude Bernard interroge Jean-Jacques Schell (président de la C.C.H.L.) quant aux types d'activités intéressées par cette future zone et aux délais de réalisation.

Dans un premier temps, il sera réalisé la première tranche soit un peu plus de 3 hectares

Voté à l'unanimité.

■ Marchés publics

Acquisition d'une lame à neige

Les services techniques proposent l'acquisition d'une étrave sur le tracteur agricole pour un montant de 6.600,00 € HT. Le conseil doit se prononcer sur cette acquisition prévue au budget.

Voté à l'unanimité.

Marché public pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale : lot 4

Il est rappelé que lors de l'appel d'offres pour la réhabilitation de la bibliothèque, le lot n°4 a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres. Une nouvelle consultation a été faite. 5 entreprises ont retiré le dossier et 2 ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 octobre 2012. La remise des offres est à nouveau infructueuse. Une nouvelle consultation va être faite.

Il s'agit d'une information auprès des membres du conseil municipal qui ne nécessite pas de vote.

Réhabilitation de la bibliothèque municipale : mission SPS

Dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque municipale, une mission SPS est obligatoire. Le bureau SOCOTEC nous a transmis une proposition d'un montant de 2.500,00 € HT. Le conseil doit se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité.

Réhabilitation de la bibliothèque municipale : contrôle amiante

SOCOTEC a été sollicité afin d'effectuer des prélèvements sur les matériaux existants afin de vérifier l'existence ou non d'amiante. Ces prélèvements ont été réalisés pour un montant de 535,00 € HT. Il convient d'attendre les résultats du laboratoire.

Voté à l'unanimité.

■ Adhésion de la Commune de Saint Vincent au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (S.I.C.C.D.E.)

La Commune de Saint-Vincent souhaite adhérer au Syndicat de capture des chiens errants. La Commune doit se prononcer sur cette adhésion.

Voté à l'unanimité.

■ Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour le suivi de travaux sylvicoles

Il est rappelé que le conseil municipal a autorisé en 2011 la coupe de la parcelle n°13 partie située à Peymartin (vers la déchetterie). L'ONF se propose aujourd'hui d'assurer la maîtrise d'œuvre pour l'encadrement de ces travaux sylvicoles (nettoyage après coupe et mise en valeur des feuillus). Le montant à la charge de la commune est de

540,00 € HT, soit 645,84 € TTC. Pour information, la coupe de la parcelle 15 au Bois Lambert par la scierie CELLE vient de débuter.

L'O.N.F. encadre les entreprises privées qui procèdent aux travaux

Voté à l'unanimité.

■ Personnel Communal

Contrat d'assurances statutaires pour le personnel municipal

Le contrat d'assurances statutaires, qui garantit le remboursement des salaires des fonctionnaires en position d'arrêt maladie arrive à échéance le 31 décembre 2012. Le CDG43 a assuré une négociation collective pour les collectivités territoriales intéressées. Il est proposé de reconduire le groupement SOFCAP-GENERALI pour la période 2013-2017 aux conditions suivantes :

Fonctionnaires stagiaires ou titulaires de la fonction publique territoriale :

Risques garantis : décès/accident du travail/maladie professionnelle/longue maladie/maladie de longue durée/maternité/maladie ordinaire avec franchise de 10 jours : taux de cotisation à 7,20% garanti sur 3 ans (sur les 4 du contrat) au lieu de 9,85 % actuellement.

Fonctionnaires non-titulaires et contractuels :

Risques garantis : tous risques/maladie ordinaire avec franchise de 10 jours : taux de cotisation de 1 % garanti 3 ans (sur les 4 du contrat) au lieu de 1,20% actuellement.

Il est proposé de confier un mandat au Centre de gestion pour renégocier un contrat groupe.

Voté à l'unanimité.

Plan de formation

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), institution en charge des formations initiale et continue des fonctionnaires territoriaux, et le CDG43 ont élaboré un plan de formation pour les fonctionnaires des mairies et des communautés de communes du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières. Ce document prévoit des actions de formation au plus proche des lieux de travail et doit être validé avec son règlement d'application par le conseil municipal. Il s'agit d'un plan multisecteur (accueil, service administratif, espaces verts....).

Le coût de ce plan de formation représente 1 % de la masse salariale.

Lecture des conditions financières est faite par le secrétaire général.

Voté à l'unanimité.

■ Comédie de Saint-Etienne

Comme chaque année, la comédie de Saint-Etienne présente un spectacle à la Maison des Bretchs le 23 octobre 2012. Les tarifs sont identiques à ceux de 2011 : 11 € plein tarif et 8 € (enfants de moins de 16 ans, chômeurs,...). Le coût du spectacle est de 2.140,00 € TTC.

La communication de cette manifestation a été confiée à l'Office de Tourisme. Un « pot » sera offert par la municipalité à l'issue du spectacle à la Maison des Bretchs.

Voté à l'unanimité.

■ Questions diverses

Jardin de la mémoire

Dans le cadre de la construction du lieu de mémoire, il est envisagé d'aménager le terrain situé au Nord appartenant à la Commune. Madame le Maire a déjà rencontré des paysagistes prêts à intervenir soit à titre gracieux, soit dans des conditions exceptionnelles (mécénat). D'autre part, il convient de déposer des demandes de subvention (DRAC, Fonds européens....)

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

Voté à l'unanimité.

FIMA

Afin de concrétiser une reprise de l'activité via une nouvelle structure, la C.C.H.L. reprendrait le bâtiment existant par le biais d'un crédit bail, ce qui permettrait dans un premier temps l'embauche de quelques salariés.

Des membres du conseil municipal s'interrogent sur l'issue de la société FIMA : les machines sont obsolètes, pas de dynamisme commercial.

Les membres de la nouvelle société sont Monsieur Suet (ex-Directeur Général de Fima), Monsieur Vincent Tardy et une troisième personne dont le nom n'a pas été indiqué.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil municipal.

Sécurité publique du village

Il est regrettable de constater une augmentation des dégradations, cambriolages, incivilités.

Afin de pallier ces problèmes, la meilleure formule semble être la mise en place de caméras de surveillance à des endroits stratégiques.

Une étude sera demandée à Sécuripro.

Local de la Plage

Monsieur Trincklin qui a exploité le local durant l'été 2012 souhaite reconduire son contrat en 2013.

Il convient de réfléchir au mode d'exploitation et à la durée.

Il est à noter que de nombreux jeunes se sont transférés sur le site en soirée.

Camping municipal

La convention avec Francis Valla arrive à échéance le 31 mars 2013. Il convient d'envisager rapidement de lancer une DSP.

Centre de tennis

Le trésorier de Tence nous a fait part récemment des loyers impayés depuis 7 mois

15 élèves sont en tennis étude, l'équilibre est à 26.

La baisse du nombre d'élèves est-elle liée au problème du collège cévenol ?

Echanges avec le Canada

Les échanges possibles avec le Canada permettraient de renforcer la notoriété du village.

Il serait possible d'accueillir un colloque et une exposition en 2013.

Un voyage sur fonds propres est envisagé pour 2 personnes dans un court délai. Une demande de subvention doit être faite à savoir .1000 € pour 2013, 5 000 € pour 2014

Voté à l'unanimité.

Terrasse les 4 saisons

Madame Claudine Cheynel souhaite installer une terrasse couverte de 36m² sur le domaine communal.

Les plans transmis à la Mairie circulent parmi les membres du conseil municipal.

Après plusieurs échanges, Madame le Maire propose d'évoquer ce dossier lors de la réunion des commerçants.

Piscine-école.

Le maître-nageur a donné sa démission pour le 26 octobre. Durant les vacances de la Toussaint, des travaux vont être réalisés : isolation des murs et du local du maître-nageur et peinture de cet ensemble.

Le remplacement du maître-nageur est en cours. Monsieur Lopez a été contacté étant précisé qu'il est indisponible en juin, juillet et août.

La C.C.H.L. souhaite une mise à disposition de Monsieur Lopez pour une durée de 3 ans.

Animation

Il est rappelé que l'Office de Tourisme a souhaité renoncer à l'organisation des animations pour l'été 2012. Le travail a été réalisé par une équipe conduite par Jean-Claude Bernard, ce qui sera à nouveau le cas en 2013. Par l'intermédiaire de Jean-Claude Bernard, Catherine Jabaly qui anime une société de communication a rencontré Madame le Maire. Elle s'intéresse particulièrement à notre village et au développement du Plateau. Son intervention pourrait être possible pour la préparation de l'inauguration du lieu de mémoire. Sa présence est envisagée au prochain conseil municipal.

Recensement de la population

Il aura lieu à partir du 17 janvier prochain. 7 recenseurs doivent être choisis. Ce travail est conduit par Jean-Jacques Baix.

Téléthon :

Une réunion de préparation a eu lieu avec les bénévoles. La municipalité reconduira les prestations fournies en 2011.

Poubelles

Des tracts ont été distribués et affichés dans de nombreux commerces. Après le travail effectué par Madame le Maire, les propos indiqués dans ce tract sont inacceptables. Le Collectif sera reçu prochainement par le Sénateur et le Président du Conseil Général Monsieur Gérard Roche. Madame le Maire fait un exposé et un rappel du dossier.

Don du sang :

La collecte aura lieu le 22 octobre de 16h00 à 19h00.

Sports :

Didier Maneval propose la réalisation d'une piste d'athlétisme au Pré Chaudier.

◇◇◇◇◇◇

La séance est levée à 22 heures 15.

◇◇◇◇◇◇